

GUIDE D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION

**CAMP DE JOUR
ÉTÉ 2025**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

1. Renseignements généraux

1.1. Horaire du service de garde et lieux des activités

Le service de camp de jour de Sainte-Louise est destiné aux enfants de 4 à 11 ans.

Toutes les activités du camp de jour se dérouleront du **lundi au jeudi de 7 h 45 à 17 h 00, du 23 juin au 7 août 2025. À l'exception de la semaine de la fête nationale du Québec et celle de la Confédération, le camp de jour sera fermé le mais ouvert le vendredi.**

Les différentes activités se dérouleront à la salle du 125 et sur les terrains connexes au bâtiment soit la cour d'école, le parc municipal, la patinoire, le terrain de tennis ainsi que le terrain de balle.

Prenez note que certaines activités ou sorties pourront se dérouler en dehors de ces lieux. Vous serez alors avisés à l'avance d'une telle situation.

Numéro de téléphone de la Municipalité de Sainte-Louise :
418 354-2509

Personne contact : Margot Rossignol ou Caroline Lizotte

Adresse courriel de la municipalité de Sainte-Louise :

info@saintelouise.qc.ca

adjointe@saintelouise.qc.ca

1.2. Arrivée et départ

Les parents demeurent les seuls responsables du transport de leur(s) enfant(s) lors de l'arrivée et du départ. Tout parent qui désire que son enfant quitte le service de garde seul, doit compléter une autorisation à cet effet. Vous pourrez la compléter lors de la première journée de fréquentation de votre enfant. Aucun enfant ne quittera le service de garde seul si une telle autorisation n'a pas été transmise.

Un enfant est autorisé à quitter avec ses parents ou tout autre personne désignée par les parents.

1.3. Absences

Veuillez informer les animateurs de l'absence de votre enfant lors d'une journée ou d'une longue période (ex. : vacances) où il aurait dû être présent. Ainsi, les animateurs pourront mieux planifier et adapter les activités à l'horaire.

1.4. Retards

Un parent qui arrive en retard, en fin de journée, devra payer un montant de 1\$ la minute de retard et signer une feuille à cet effet, l'engageant à payer l'amende en question.

Si un parent refuse de payer les frais de retard ou s'il ne s'acquitte pas de ces frais dans un délai maximum de deux jours après celui-ci, la municipalité de Sainte-Louise se donne le droit de retirer l'enfant du service de garde, jusqu'à nouvel ordre. Aucun remboursement de frais d'inscription ne sera effectué.

1.5. Tarification

Pour un total de 7 semaines de camp de jour, activités incluses avec transport et service de garde:

1^{er} enfant : 450\$
2^e enfant : 425\$
3^e enfant : 400\$

Votre paiement doit se faire obligatoirement lors de l'inscription de votre enfant, en argent comptant ou par chèque fait au nom de la Municipalité de Sainte-Louise.

1.6. Politique de remboursement

Aucun remboursement ne sera accepté à partir du moment où le camp de jour aura débuté.

1.7. Repas et collations

Chaque enfant doit avoir une boîte à lunch avec son repas et ses collations. Il y aura une collation en avant-midi et une autre en après-midi. Nous demandons qu'il n'y ait aucun aliment contenant des arachides ou des noix dans la boîte à lunch. Assurez-vous que le repas de votre enfant demeure au frais dans sa boîte à lunch en déposant un ice pack à l'intérieur. Un réfrigérateur sera tout de même disponible, en cas de besoin. Des micro-ondes permettront de réchauffer les repas.

1.8. Ce que l'enfant doit apporter

Outre sa boîte à lunch contenant son repas et ses collations, nous demandons les articles suivants :

- ❖ Gourde d'eau
- ❖ Crème solaire
- ❖ Vêtements adaptés aux conditions climatiques
- ❖ Sac de piscine (maillot de bain et serviette)

Vous serez avisés à l'avance si votre enfant doit apporter tout autre matériel.

Prenez le temps d'identifier le matériel appartenant à votre enfant.

1.9. Matériel électronique ou jouets

Aucun appareil électronique (téléphone, lecteur de musique, tablette, etc.) n'est accepté au service de garde. La municipalité de Sainte-Louise n'est pas responsable des pertes, bris ou vol de ces objets. Il en va de même pour les jouets venant de la maison. Si votre enfant possède des lunettes, il est de sa responsabilité, s'il doit les retirer, de s'assurer qu'elles sont rangées à un endroit sécuritaire désigné par son animateur.

2. Sécurité et santé

2.1. Crème solaire

La crème solaire doit être appliquée avant d'arriver au service de garde. Des périodes seront consacrées, en journée, pour son application. C'est l'enfant qui devra en faire l'application lui-même mais sous la supervision de l'animateur.

2.2. Maladies

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente les symptômes suivants : fièvre, vomissements, diarrhée, éruption cutanée non diagnostiquée, maladie infectieuse ou présence de parasites (poux). Si un enfant est souffrant en cours de journée, l'animateur communiquera avec vous pour que vous veniez le chercher.

2.3. Urgences

Si l'animateur du service de garde juge nécessaire de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

2.4. Changement de coordonnées

Veillez nous aviser de tout changement de coordonnées (adresse et numéro de téléphone), durant l'été.

2.5. Administration et entreposage des médicaments

Les animateurs du camp de jour ne sont pas autorisés à distribuer, à administrer ou entreposer les médicaments des enfants, peu importe leur nature, et ce, pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Toute situation exceptionnelle devra être soumise à la municipalité de Sainte-Louise. Si votre demande est acceptée, une autorisation écrite devra être signée par le parent.

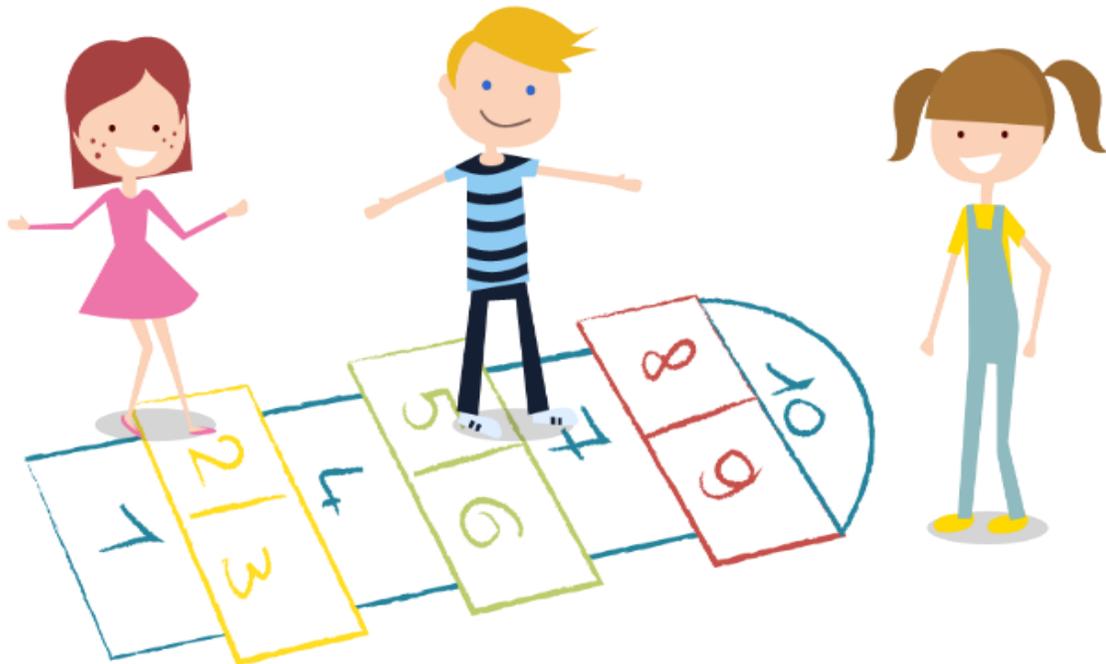
3. Plan d'intervention

Le camp de jour se voulant un lieu de divertissement agréable pour tous, les comportements jugés graves par les animateurs auront certaines conséquences pour le jeune les ayant commis. Un comportement jugé inadéquat par les animateurs et répétitif malgré les interventions de ceux-ci sera soumis à la municipalité de Sainte-Louise. Les parents seront alors rencontrés pour discuter de la situation.

Comportements jugés graves : intimidation, manque de respect répété, injures, menaces verbales et physiques, taxage, vol, bris du matériel de manière délibérée, violence physique et gestes à caractère sexuel.

Bon été !!!

Formulaire d'inscription



Camp de jour 2025

Municipalité de Sainte-Louise

Fiche santé

(Une fiche par enfant)

ENFANT

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

d'assurance maladie : _____

Date d'expiration (mm/aaaa) : _____

NAS du parent (pour relevé 24) : _____

Allergies

Type d'allergie : _____

Problèmes spécifiques

Quel est celui-ci? : _____

Signes auxquels nous devons porter attention :

Votre enfant prend-il des médicaments? Si oui, lesquels?

Autres commentaires pertinents :

PARENTS

MÈRE

Nom et prénom : _____

Téléphone (rés.) : _____

Téléphone (travail) : _____

Téléphone (cell.) : _____

Adresse (si différente): _____

Courriel : _____

PÈRE

Nom et prénom : _____

Téléphone (rés.) : _____

Téléphone (travail) : _____

Téléphone (cell.) : _____

Adresse (si différente) : _____

Courriel : _____

Personnes à contacter en cas d'urgence (autres que les parents)

Première personne

Nom et prénom : _____

Lien avec l'enfant : _____

Téléphone : _____

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Nom et prénom : _____

Nom et prénom : _____

Autorisations

Autorisation pour le départ

Nom et prénom de(s) enfant(s) :

J'autorise mon/mes enfant(s), à quitter le service de garde, à chaque jour que celui-ci est ouvert, sans être accompagné(s) d'un adulte. Il peut quitter les lieux à partir de _____ (à quelle heure?)

Si vous désirez que votre enfant quitte le service de garde sans un adulte, selon certaines journées prédéterminées ou à certaines dates spécifiques, veuillez les indiquer, ci-dessous. Indiquez également à quelle heure il peut quitter les lieux.

Signature de l'autorité parentale : _____ Date : _____

Autorisations diverses

➤ J'autorise l'équipe du service de garde de Sainte-Louise à faire en sorte que soient prodigués à mon enfant tous les soins nécessaires en cas de situation d'urgence. Si nécessaire, j'autorise que mon enfant soit transporté en ambulance, qu'il soit admis dans un établissement de santé et ce, à mes frais.

oui non

➤ J'autorise l'équipe du service de garde de Sainte-Louise à appliquer, au besoin, de la crème solaire à mon enfant.

oui non

➤ J'accepte que des photos de mon enfant soient prises lors des journées au service de garde. Ces photos seront utilisées pour différents documents et archives de la municipalité de Sainte-Louise, ainsi que pour publication sur la page Facebook de celle-ci.

oui non

➤ J'autorise mon enfant à prendre l'autobus, ainsi qu'à embarquer dans les véhicules des monitrices et des parents accompagnateurs lors de sorties. Les personnes désignées détiendront un permis de conduire valide et mon enfant sera installé dans un siège d'appoint, si nécessaire.

oui non

➤ Je confirme avoir lu le guide d'information et j'accepte que mon (mes) enfant(s) puisse(ent) fréquenter le camp de jour de la Municipalité de Sainte-Louise et je m'engage à lire et respecter le contrat avec mon (mes) enfant(s).

Signature de l'autorité parentale : _____ Date : _____

Veillez nous indiquer l'heure approximative d'arrivée et de départ de votre enfant.

Heure d'arrivée : _____

Heure de départ : _____

1 ^{er} enfant	\$
2 ^e enfant	\$
3 ^e enfant	\$
Total	

Je désire payer par :

- Argent comptant
- Chèque, à l'attention de la Municipalité de Sainte-Louise
- Virement bancaire

Signature : _____ Date : _____